



**MAIRIE DE
VILLEVEYRAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
17 FEVRIER 2022 à 18 HEURES 30**

L'an deux mille vingt et deux, les dix-sept février, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : MORGO C. GUIRAO F. RUBIO A. DE LA TORRE J. MICHELON C. JACQUEL D. GRANDSIRE D. MOUNERON C. VALETTE J. DANTAN D. MARTINEZ E. DE NITTO J. DECOBERT V. SERRE B. PUECH S. LAUS F. JULIEN E

Étaient absents : PEYSSON S. GRANIER S. MALAISE M. DAUTHERIBES ML. GARCIA M. FOUREAU J. VALLAT S. MARQUES E. DURAND ML. SEVERAC JM

Procurations : MALAISE M à MOUNERON C
GRANIER S à RUBIO A
VALLAT S à DE LA TORRE J
FOUREAU J à DECOBERT V
PEYSSON S à SERRE B
MARQUES E à JACQUEL D

Secrétaire de séance : SERRE B

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18/01/2022 (A L'UNANIMITE)
2. Désignation d'un secrétaire de séance (SERRE B)
3. Délégation du Conseil municipal au maire (art L2122-22)
4. Débat protection sociale complémentaire
5. Demande de subvention pour le projet de désimperméabilisation du site la baloussieyre et création d'une aire de stationnement
6. Autorisation signature – projet 8000 arbres – département de l'hérault
7. Autorisation signature – convention « les ateliers d'éducation psychomotrice »

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/01/2022

Le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

SERRE Béatrice.

3- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En vertu de l'article L2122-22, Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations reçues, ainsi qu'il est prévu à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire a exercé son droit de préemption, au titre des espaces naturels sensibles sur le territoire de la commune de VILLEVEYRAC :

- sur la parcelle ZR 35 secteur de « Le tho Nord » au profit de de Monsieur Marcel RUSSO au prix de quatre mille sept cent quatre- vingt dix- huit euros (4 798 €)



4 - DEBAT PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Les points relevés sont les suivants :

- Définition
- Cadre réglementaire : qu'est-ce qui change ?
- Les enjeux
- L'état des lieux au sein de la collectivité :
- Quelle stratégie choisir ?
- Les évolutions envisagées pour atteindre l'horizon 2025 et 2026

Rapporteur : Monsieur F. GUIRAO prend Acte

5 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE DESIMPERMEALISATION DU SITE LA BALOUSSIEYRE ET CREATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT

Pour rappel, le projet est le suivant :

- L'aménagement d'environ 90 places de stationnement – revêtement pavés drainants – Surface d'environ 1 260 m² ;
- L'aménagement de voirie pour l'accès au parking et la circulation interne – revêtement enrobé ou béton – Surface d'environ 2 220 m² ;
- L'aménagement d'espaces de collecte et de rétention des eaux pluviales sous forme de noues et/ou de système de stockage enterrés.

Rapporteur : Monsieur Le Maire - adopté à l'UNANIMITÉ

6 - AUTORISATION SIGNATURE – PROJET 8000 ARBRES – DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de son action « Hérault Environnement », le Département a lancé le projet "8 000 arbres par an" pour l'Hérault.

Rapporteur : Monsieur le Maire - adopté à l'UNANIMITÉ

7 - AUTORISATION SIGNATURE – CONVENTION « LES ATELIERS D'ÉDUCATION PSYCHOMOTRICE »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le but de mettre également en place, un projet culturel pour l'école maternelle Ferdinand Buisson et les classes de maternelle de l'école Notre Dame de l'Assomption, il est proposé des ateliers d'éducation psychomotrice.

Rapporteur : Monsieur le Maire - adopté à l'UNANIMITÉ

8 – INFORMATIONS DIVERSES :

- Signature avenant – contrat assurance des risques statutaires du personnel – adhésion au contrat de CDG34.

Manifestations à venir.

Plus de questions à l'ordre du jour.
La séance est levée.

Le Maire
Christophe MORGO

